

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 20 janvier 2023 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des techniciens de l'environnement ouvert au titre de l'année 2023

NOR : TREL2302615A

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du directeur général de l'Office français de la biodiversité par intérim en date du 20 janvier 2023, la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des techniciens de l'environnement ouvert au titre de l'année 2023 est fixée comme suit :

Présidente du jury :

Mme Astrid LETESSIER, conseillère d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable.

Membres du jury :

M. Xavier LEPAPE, technicien supérieur de l'environnement ;
M. Frédéric MUSSIER, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement ;
M. Jérémie RIPAUD, chef technicien de l'environnement ;
M. Philippe VACHET, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement.

Sont désignés en qualité de correcteurs des épreuves écrites et examinateurs des épreuves orales :

M. BALAIS (Christian), technicien de l'environnement ;
M. BEROUD (Adrien), technicien supérieur de l'environnement ;
M. CHAUVEAU (Sébastien), chef technicien de l'environnement ;
M. COULEE (Thierry), technicien supérieur de l'environnement ;
Mme GARNIER (Manon), technicienne de l'environnement ;
M. GINESTE (Benoit), technicien de l'environnement ;
M. GUILLOUX (Julien), technicien de l'environnement ;
M. LAUTIER (Manuel), technicien supérieur de l'environnement ;
M. NUNEZ (Laurent), chef technicien de l'environnement ;
Mme PARRA (Virginie), technicienne de l'environnement ;
Mme PETITEAU (Fanny), technicienne de l'environnement ;
M. RICQUIERS (Laurent), chef technicien de l'environnement ;
Mme RIEUSE (Gaëlle), technicienne supérieure de l'environnement.

Sont désignés en qualité de correcteurs supplémentaires des épreuves écrites :

M. BOUCHOU (Paul), chef technicien de l'environnement ;
M. BRIAUDET (Pierre-Emmanuel), technicien supérieur de l'environnement ;
M. CONVERT (Julien), technicien de l'environnement ;
M. DAVID (Pierre Antoine), chef technicien de l'environnement ;
Mme DELAYE (Marion), technicien de l'environnement ;
M. DEROUCH (Mathieu), technicien de l'environnement ;
M. DUFOUR (Alexandre), technicien de l'environnement ;
M. LEDOUBLE (Olivier), chef technicien de l'environnement ;
M. MALATERRE (Philippe), technicien supérieur de l'environnement ;
M. MOUGENEZ (Sébastien), chef technicien de l'environnement ;
M. OETTLY (Olivier), technicien de l'environnement ;
M. SOLONEL (Benoît), technicien de l'environnement.

Sont désignés en qualité d'examineurs supplémentaires des épreuves orales :

- Mme ANDRE (Sylvie), attachée d'administration de l'Etat ;
- Mme BARALE (Séverine), technicienne supérieure de l'environnement ;
- Mme BODIN (Manon), technicienne de l'environnement ;
- Mme GRANGER – ZINOUNE (Emilie), attachée d'administration de l'Etat ;
- M. HERISSE (Cyril), technicien supérieur de l'environnement ;
- Mme HULLAR (Chiona), technicienne de l'environnement ;
- M. RULIN (Guillaume), chef technicien de l'environnement.